



Extension pare-ballon stade du Bel-Air



Remise en état de la façade de la Maison des associations

Les contribuables, ménages et entreprises, ont reçu leur feuille d'imposition et constaté l'augmentation importante du foncier bâti de la part du Département et de l'agglomération.

Après avoir goulûment absorbé un tas de compétences auparavant détenues par les communes, il faut se rendre à l'évidence : non seulement le transfert de certaines compétences ralentit les actions dans nos communes (on le constate pour la voirie), mais ces actions reviennent souvent plus cher qu'auparavant.

Si j'ai voté contre l'augmentation de la taxe intercommunale, c'est parce que je pense que l'impôt n'est pas une solution aux maux dont souffre l'agglomération, davantage liés aux rêves de grandeur de certains élus.

Lorsque je gagne 1000 euros, je n'en dépense pas le double. C'est pourtant ce qu'a fait l'agglomération menant un grand train de vie et en jetant l'argent par les fenêtres. Un exemple : dépenser 300 000 euros de structures gonflables en 2015 alors que nous avions les poches trouées était une grosse erreur.

La crainte, c'est que cette pression fiscale, au-delà de l'oxygène qu'elle va amener dans les finances de l'agglomération, risque aussi de la conforter dans ses pulsions dépensières.

Votre maire, Jean Marie Allain,

Nous contacter

Tél : 03.27.39.63.41

mairiedemarpent@gmail.com

<http://www.marpent.fr>

Dans ce numéro

EDITO	1
ETAT CIVIL	2
PHOTOS	3/ 14
LA VIE DE LA MAIRIE	5
LES BREVES	7
LA VIE DU VILLAGE	8
LA VIE ASSOCIATIVE	9
LA VIE DU CONSEIL	11
INFOS DIVERSES	12
HISTOIRE LOCALE	13
ANNONCES	15
Maisons illuminées	17

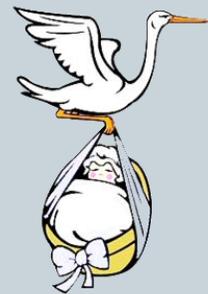
Comité de lecture

JM Allain, C Lavielle,
A Delplanche, J Loire.

NAISSANCES

BETTIGNIES SIMA Aria	18 août 2016
HULIN Léa	21 août 2016
LEBLANC Solan	15 septembre 2016
LIENARD Tom	25 septembre 2016
WILLIEZ Malone	1er octobre 2016
DELIRE Anthoine	13 octobre 2016
VANQUEM Gabriel	13 octobre 2016
SIROP Lecya	13 octobre 2016

ETAT CIVIL



MARIAGES

RICHET Benoit	SOUZA CAMILLO Laysla	27 août 2016
ROUSSEL Ludovic	DEBRAY Claire	10 septembre 2016
PERALES Juan-Luis	VANVAL Bernadette	24 septembre 2016

DECES

MEERSMAN veuve DUPERRAT Marthe	15 septembre 2016	Née en 1911
VATIER Pascaline	16 septembre 2016	Née en 1974
CAILLIAU Gilbert	5 octobre 2016	Né en 1936
TAILLADE Alexandre	5 octobre 2016	Né en 1926
COUNE Yves	24 octobre 2016	Né en 1950

« pour les Marpentois décédés hors de la commune, nous en faisons état dans la mesure où la commune concernée nous a transmis l'acte »

NECROLOGIE

Nous avons appris avec beaucoup de tristesse le décès de Patrick Schmit à l'âge 61 ans, ancien marpentois de la rue Victor Hugo.

A l'époque de l'abbé Riche (début des années 70), Patrick, avec des membres de la jeunesse paroissiale, avait monté la comédie musicale « Godspell », inspirée du spectacle de la troupe du Théâtre Saint –Martin qui révéla le chanteur Dave.

La troupe marpentoise avait donné sa première représentation dans notre salle de spectacle archi-comble avant de jouer dans plusieurs communes environnantes ainsi qu'en Suisse, à La Chaux-de-Fonds.

Recruté comme animateur au Parc Naturel Régional de Lorraine, Patrick dut quitter notre commune où sa maman avait été directrice de l'école maternelle.

NECROLOGIE

Yves COUNE, marpentois de la rue Marceau, est décédé le 24 octobre 2016 à l'âge de 66 ans.

Il était membre du club d'athlétisme MSL section de ESA59 depuis plusieurs années.

Et papa de Maxence, athlète de MSL.



GROUPE SCOLAIRE FOSTIER

La classe de Mme Nuytens a été dotée de nouvelles tables et chaises ainsi que d'un bureau pour l'enseignante.

Les sanitaires de la maternelle



Jury concours maisons fleuries

PROJET TRAVAUX MAIRIE

Le projet est affiché en mairie.

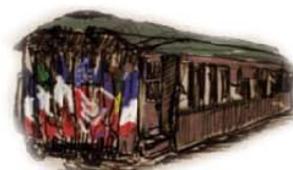
Un cahier est à votre disposition pour recueillir vos questions et vos remarques.

Jean-Marie ALLAIN, Maire de Marpent
 Madame Jacqueline LOIRE, Adjointe aux Cérémonies
 Monsieur Didier CLIQUE, Président des ACPG - CATM - TOE
 Le Conseil Municipal
 Les Anciens Combattants

**Seraient honorés de votre présence pour la commémoration
 de l'Armistice du 11 novembre.**

Rassemblement devant la mairie à 10h15
 Départ du défilé à 10h30 avec l'Harmonie Communale
 et les enfants des écoles.

Suivi d'un vin d'honneur dans la salle des fêtes.



Photos



Foire d'automne



Club nautique



Foot : Equipe séniors A



Moulin : Journée du patrimoine



Loto du foot



Pétanque : Michaël Bricout et Bryan

DEFENSE ET CITOYENNETE

Les jeunes gens et les jeunes filles nés entre **1er octobre et le 31 décembre 2000** sont priés de se présenter en mairie, munis du livret de famille, d'un justificatif de domicile et de leur carte d'identité en vue de leur inscription sur les listes de recensement militaire.

Il s'agit d'une obligation légale qui faute d'être accomplie par l'intéressé, ne lui permettra pas d'exercer certains droits ou formalités, comme l'inscription à un examen ou un concours (Baccalauréat par exemple), ou au permis de conduire ou encore de s'engager dans l'armée.

Lors de son recensement à la mairie, il lui sera délivré un certificat servant à l'inscription aux examens.

Suite au recensement, le jeune français sera convoqué automatiquement à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JADP) et ceci environ 9 mois après le recensement. Lors de la JADP, il lui sera remis un certificat de participation à la JADP.

Ce certificat est aussi obligatoire pour s'inscrire aux examens.

Le jeune qui ne s'est pas fait recenser avant l'âge de 16 ans et 4 mois est dans l'illégalité mais peut régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en se présentant à la mairie.



ETAT-CIVIL

Il est de tradition à Marpent, lorsqu'un dossier est incomplet ou revenu de la sous-préfecture, d'aller déposer un pli chez la personne concernée pour lui demander de passer en mairie.

Cette pratique entraîne des déplacements du véhicule municipal et mobilise un agent.

Par souci d'économie, il sera demandé aux personnes de nous laisser leur numéro de téléphone ou leur mail afin de les prévenir en instantané et sans déplacement inutile.

STATIONNEMENT SUR TROTTOIRS

L'acceptation du stationnement à cheval sur trottoir connaît d'inquiétantes dérives puisque les trottoirs sont fréquemment occupés par les voitures, exposant les piétons à de graves dangers.

Si les automobilistes ne font pas l'effort de laisser un passage pour les piétons, nous serons contraintes d'abroger cet arrêté municipal pour revenir à la situation antérieure, à savoir stationnement alterné obligatoire sur chaussée.



NOCES D'OR

Les personnes qui désirent célébrer leurs noces d'or (50 ans de mariage) de diamant (60 ans) ou de platine (70 ans) sont invitées à se faire connaître en mairie.

La cérémonie peut avoir lieu à la date de votre convenance.

DEJECTIONS CANINES SUR LES TROTTOIRS

Les propriétaires de chiens qui ne ramassent pas les déjections de leurs toutous s'exposent à une contravention de 1^{ère} classe (amende forfaitaire de 17 € en vertu de l'arrêté municipal).

Le maire et les adjoints sont habilités à dresser le PV s'ils constatent l'infraction.

BRULAGE DECHETS MENAGERS (broussailles, cartons etc...)

Il est interdit de brûler des déchets ménagers à l'air libre.

Cette interdiction est formulée à l'article 84 du règlement sanitaire départemental approuvé par arrêté préfectoral du 12 avril 1979 pour le département du NORD.

Sur la base du règlement sanitaire départemental, le maire est chargé de veiller au respect de cette interdiction de brûler des végétaux.

LE QUATRIEME AGE, CŒUR DE MISSION DE LA BRIGADE VERMEIL

Monique Nicol et Alda Deplanche forment la brigade vermeil

Leur travail discret n'en reste pas moins indispensable et mérite d'être mieux connu.

Entretien avec nos deux protagonistes.

Monique et Alda, vous formez la brigade vermeil.

Pouvez-vous nous expliquer en quoi cela consiste ?

Les personnes rencontrées sont âgées (entre 80 et 95 ans), essentiellement des femmes, peu de couples ou d'hommes.

En général ce sont des personnes fragilisées par des problèmes de mobilité, de vue, d'isolement et pour certains (es), cette phase de vieillissement est compliquée à passer.

Les personnes âgées qui ont du mal à se déplacer et n'ont pas de famille aux alentours se font connaître auprès de la mairie si elles souhaitent.

Leurs enfants peuvent faire aussi cette démarche.

Concrètement, cela consiste en quoi ?

Les visites auprès des personnes âgées sont faites en fonction des demandes et des besoins, le mardi après-midi en général.

Ces visites sont toujours l'occasion de passer un petit moment agréable et peuvent aussi permettre à la personne âgée de bénéficier d'autres services : aide pour régler le téléviseur (explication du sous-titrage par exemple, informations sur les services de repas à domicile, aides au domicile et télé- alarme, demande d'un numéro de téléphone pour savoir qui prévenir en cas d'urgence etc...)

En quoi votre service vient compléter celui des services sociaux ?

Nous sommes en contact avec le CCAS, l'assistante sociale de la CPAM et les services du CLIC.

Les échanges d'information sont réciproques.

Ces services interviennent de manière ponctuelle et plutôt sur le plan administratif alors que la brigade vermeil vise davantage le relationnel et la proximité.

Combien de personnes suivez-vous actuellement ?

20 personnes à domicile sur l'année (domicile) auxquelles il convient d'ajouter les visites à Samara et Schweitzer.

Comment vous-êtes-vous retrouvées dans cette brigade vermeil ?

Etant toutes deux élues du conseil municipal, c'est le maire qui nous a proposés cette mission.

Les besoins auprès des personnes âgées dépendantes vivant à domicile sont importants.

Aujourd'hui, toutes les activités associatives visant les seniors sont des activités qui ciblent le troisième âge.

La brigade vermeil, c'est un service bénévole et gratuit en faveur du quatrième âge.



PORTAIL PERSONNES AGEES

Le portail national d'information pour les personnes âgées et leurs proches vous renseigne sur les aides, les démarches et les interlocuteurs à contacter.

www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

COUPURE ELECTRICITE

Le lundi 19 septembre, plusieurs secteurs de la commune (Orée du Bois, rue du long fossé, rue Tilmant...) ont subi une coupure de courant à partir de 19h 34.

Le maire a demandé à Enedis (ex ERDF) une explication qui nous a été donnée par courrier du 1^e octobre.

La coupure n'est pas liée à un phénomène de surtension mais consécutive à un incident qui s'est produit sur le réseau électrique aérien Haute Tension.

Le courant a été rétabli à 20 h 01 pour une partie des habitants, 20 h 41 pour d'autres et à 00h 13 pour les derniers.

Enedis nous a présenté ses excuses pour cet incident.

ACTIVITES SPA 2015

Accueil de 1259 animaux (521 chiens et 738 chats) dont 27 recueillis sur Marpent (7 chiens et 20 chats).

FOIRE D'OCTOBRE

Tous nos remerciements à M et Mme Blondelle, magasin PROXI, pour avoir mis à notre disposition une partie de leur parking.

RAPPORT SUR LES SERVICES PUBLICS

Rapports d'activités 2015 de l'agglomération pouvant être consultés en mairie :

- « Distribution d'eau potable »
- « Elimination des déchets »
- « Assainissement »
- « Distribution de gaz »
- « Chenil intercommunal »



DON DU SANG

Mercredi 14 décembre, de 15 h à 18 heures, salle des fêtes du centre André Malraux à Jeumont.

COLLECTE DES DECHETS

Le règlement relatif à la collecte des déchets ménagers et des déchets assimilés voté par le conseil communautaire d'octobre est affiché en mairie et téléchargeable sur notre site internet.

LOGEMENTS RUE DE LA REPUBLIQUE

Le maire a participé à la commission d'appel d'offres qui s'est tenue dans les locaux de Promocil pour les six logements rue de la république.

C'est l'entreprise ABC Constructions de Boussois qui aura en charge le gros œuvre et l'entreprise Lorbant pour la voirie et les réseaux divers.

Les travaux devraient commencer cet automne.

PERSONNE SEULES (QUEL QUE SOIT VOTRE AGE)

A plusieurs reprises, nous avons dû prendre contact avec les proches de personnes vivant seules.

Malheureusement, il nous est parfois impossible d'établir le contact, faute de numéro de téléphone.

Aussi, nous vous invitons à communiquer en mairie (03 27 39 63 41) à Mme Strobbe un numéro de téléphone au cas où nous devrions prévenir vos proches.

Si vous ne souhaitez pas communiquer de numéro, nous vous conseillons de l'afficher en évidence dans votre logement.

BOUGEZ ROCK

L'association « Bougez Rock » met à disposition sur la commune de Maubeuge des locaux de répétition équipés de sono, tables de mixage, batteries, micros, claviers, ampli, pour les orchestres amateurs.

Contact 03 27 58 73 77 (demander Bob) ou lelabo.bougezrock@gmail.com

CE QU'IL S'EST PASSÉ....

RENTREE SCOLAIRE

Les élus de la commission des écoles (M et Mme Nicol, Mme Vilbas et Mme Fouret), comme chaque année avant la rentrée scolaire, ont passé en revue les travaux réalisés durant l'été par les agents communaux.

A l'école maternelle, changement de rideaux dans une classe, petites réparations et surtout peinture des murs et plafonds des sanitaires.

Quant à l'école primaire, vérifications des points lumineux, des stores et des installations téléphoniques, installation de tables neuves et de chaises dans une classe.

Parallèlement à ces interventions d'ordre technique, les deux établissements se sont vus dotés de nouveaux copieurs et d'un nouveau système de clefs.

Le maire en a profité pour exposer aux élus présents les nouvelles règles pour renforcer la sécurité, déjà assurée depuis plusieurs années par une interdiction de la circulation aux abords du groupe scolaire aux heures d'entrée et de sortie de celui-ci.



JOURNEES DU PATRIMOINE

Beau succès de la seconde brocante du moulin qui a permis aux visiteurs de découvrir le moulin de la Parapette en mouvement grâce à la brise légère qui faisait tourner les ailes.

Les visiteurs ont pu également se distraire avec les jeux en bois, le palet breton et se restaurer avec la crêperie.

AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL

Pour son premier concours de pétanque, l'Amicale du Personnel Communal avait de quoi être satisfaite puisque pas moins de dix-huit équipes s'étaient inscrites pour rivaliser dans le cadre champêtre du Parc Barbusse.

Frédéric Enseret, président, était tout occupé au barbecue, aidé par plusieurs agents de l'association.

Après plusieurs heures de compétition, c'est le duo beuxéidien composé de Michaël Bricout et de Michaël Degueudre, qui termina premier, le jeune Bryan Verbrugge, huit ans et faisant équipe avec son papy Alain, étant récompensé de la coupe du plus jeune joueur.

Une tombola vient clôturer ce bien agréable dimanche.

MEDIATHEQUE L'OISEAU-LYRE

Parmi les nouveautés :

« Abbayes et monastères d'Entre Sambre et Meuse », le récent et très bel ouvrage de Bernard Peltier, remarquablement illustré, qui nous fait découvrir 47 monastères et couvents du Val de Sambre franco-belge.

« Les Pays-Bas français » publié et offert par les Annales de la Communauté Flamande ».

« La patrouille des castors », superbe bande dessinée reprenant les quatre premières histoires de la série, publiées dans le Journal de Spirou entre 1954 et 1957.

« La Banque », tome 4 : une BD de Pierre Boisserie, Philippe Guillaume et Malo Kerfriden (Dargaud) : (les trois tomes précédents sont également disponibles).



SAPIN DE LA MAIRIE

Nous avons dû nous résoudre à couper le sapin de la mairie dont les inconvénients étaient devenus plus importants que les avantages : défoncement du macadam, risques de chutes des pommes de pin de plus de 200 grammes sur les personnes et véhicules, risque de chute de branches, humidité sur le mur de la mairie, crottoir du quartier...

Nous ferons en sorte de garder une tonalité verte ou fleurie à cet endroit.

STATIONNEMENT AU CENTRE-BOURG

Le transfert du stationnement des véhicules des enseignants sur le parking de la médiathèque répond à une préoccupation de sécurité, mais renforce les difficultés pour se garer.

La création par l'Agglomération d'un stationnement pour véhicules électriques sur le parking de la salle des Fêtes enlève encore deux places.

Et la construction prochaine d'une nouvelle cuisine sur une partie du parking de la mairie va encore diminuer cette offre.

Enfin, l'arrivée programmée de Loisirs et Culture dans l'actuelle Maison des associations entraînera également un apport supplémentaire d'une dizaine de véhicules pratiquement tous les jours de la semaine.

Devant ces changements en cours ou à venir, une réflexion sur le stationnement a été engagée prévoyant l'utilisation de l'ancien parking scolaire (gain d'une dizaine de places) et l'aménagement d'une aire de stationnement au pied de la Maison des associations, côté cour de l'école primaire.

Celle-ci sera légèrement réduite mais sa surface sera encore largement au-dessus des normes académiques.



CLUB DE SCRABBLE

Les amoureux du scrabble se retrouvent chaque jeudi après-midi.

À la médiathèque « L'oiseau-lyre » à partir de 14 heures.



ATELIER ROBOTIQUE

L'Association ICE vous invite aux « ateliers bricolage du dimanche matin » (chaque dimanche pair de 10 h à 12 h) ainsi que le lundi soir à 18 heures, au local de la poste.

Du petit robot mécanique aux modèles électroniques, ces ateliers permettent aux jeunes marpentois de s'initier à la robotique.

Pour les moins jeunes, ils pourront créer une application de domotique, comme commander un appareil depuis son Smartphone.

Les applications ne manquent pas..

Etudiant en électrotechnique ou en électronique ils trouveront la possibilité d'avoir un soutien dans la compréhension de leurs cours.

CLUB NAUTIQUE

Après avoir présenté 14 candidats au permis bateau en juin 2016 le Club Nautique de Marpent monte en puissance.

Pour la première fois il présente 25 candidats à l'examen du permis bateau dont 2 professionnels, un record.

Les 25 candidats ont été reçus à l'examen théorique ce lundi 24 octobre à Dunkerque.

La majorité des candidats passeront l'examen pratique à Marpent..

Dans cette session le moniteur a été audité pendant une leçon de conduite par les Affaires Maritimes de Dunkerque.

Le moniteur et l'association sont confirmés dans leur agrément qui les habilite à délivrer des cours de permis côtier et fluvial.

Depuis le premier agrément le club nautique a présenté 187 candidats dont 99 au permis côtier et 88 au permis fluvial avec un taux de réussite de 99%.

Le club nautique de Marpent est le seul organisme agréé dans la région.



FOOTBALL-CLUB

Lors de l'Assemblée Générale du Football-Club, Philippe Quertaimont, secrétaire, a fait le bilan de la saison 2015-2016 : 278 licenciés dont 241 joueurs répartis en dix équipes dont une féminine.

Les résultats sont dans l'ensemble « moyens » avec toutefois la bonne saison des U15 qui terminent champion en division Excellence.

L'assemblée a validé les comptes présentés par le trésorier Gérard Monfourny et le Président Jean-Jacques Delvallée a remercié la municipalité pour sa subvention mais aussi le traçage, les tontes, le carottage du terrain du Bel Air, l'achat d'un abri pour le délégué de terrain et l'extension du pare-ballons.

Le maire, accompagné de Mme Loire, a confirmé le projet d'un local de rangement supplémentaire pour le matériel et fait le point sur le projet de terrain synthétique, toujours d'actualité, avant d'encourager les dirigeants à continuer de diffuser les valeurs propres au sport collectif comme l'esprit d'équipe et la solidarité.

FOOT COUPE DE FRANCE

Le 4^e tour opposait Marpent à l'équipe d'Avion.

A aucun moment l'équipe Marpentoise n'a laissé transparaître qu'elle évoluait quatre divisions en dessous de celle d'Avion.

Aucune équipe n'a réellement dominé son adversaire.

A l'issue du temps réglementaire le score de 1 - 1 reflétait la physionomie du match.

Les 2 prolongations de 15 mn ont été nécessaires à l'équipe d'Avion pour faire la différence d'un but dans les 3 dernières minutes. Tout au long du match les joueurs ont fait preuve de fair-play.

En finalité, l'équipe Marpentoise n'a absolument pas démerité et se doit de recevoir notre reconnaissance pour la qualité de sa prestation.

Patricia Verplaetse, Bruno Legros et Alda Delplanche représentaient la municipalité.



ASSEMBLEE DES ARCHERS DE LA SAMBRE

Le Président Jean-Pierre WILLOT a fait état de la quarantaine d'adhésions en 2016 et souligné le souci rencontré avec l'agglomération qui tarde à intervenir sur la toiture et qui a doublé le montant de son loyer, une augmentation difficile à supporter pour le club dont le bilan financier est déficitaire de 1000 euros en raison du coût de remplacement des cibles en 3D.

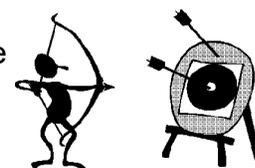
Le maire a rappelé qu'il avait exprimé par lettre à l'agglomération son étonnement face à cette augmentation et sa demande pour étudier l'éventuelle reprise de ce bâtiment dont la commune avait transféré la compétence à l'Agglomération dans le cadre de la Trame Verte et Bleue.

Le maire a également exprimé son soutien au club dans sa volonté de développer la pratique du tir à l'arc auprès des jeunes, raison essentielle justifiant l'attribution d'une subvention communale.

LE TIR A L'ARC POUR LES JEUNES

Le club des Archers initie les jeunes de 12 à 18 ans au tir à l'arc nature sur le site des Marpiniaux, rue de l'aciérie. L'association prête le matériel.

Contact : JP Willot : 03 27 39 58 78



CLUB MAJEUR

"Nous serons heureux de vous accueillir le 1er et 3ème mercredi de chaque mois, de 14h à 17h30 à la Médiathèque "L'Oiseau-Lyre" de Marpent.

Belote, manille, scrabble, triomino, rummikub, café gourmand, repas dansant, voyage.

Une faible cotisation vous sera demandée. Bonne ambiance."

MARCHE SPORTIVE

Le groupe de marche sportive vous accueille chaque dimanche et chaque mardi pour un parcours de 6 à 8 km.

* Départ à 9 heures, parking de la supérette.

PROCES-VERBAL

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2016

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CAMVS

L'assemblée adopte la modification des statuts de l'agglomération suite à la loi Notre qui attribue la compétence « offices de tourisme » aux intercommunalités.



RAPPORT DE LA CLECT

Le conseil est appelé à se prononcer sur le rapport de la CLECT de l'agglomération. Ce rapport aborde la question des deux transferts de charge, celui faisant suite à la prise de compétence tourisme par l'agglomération et celui relatif au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Le rapport est rejeté à l'unanimité.

CONVENTION DE FAUCHAGE AVEC LA CAMVS

Le conseil mandate le maire pour signer avec l'agglomération la convention de fauchage des fossés la commune ayant souhaité reprendre cette mission.

ACCUEIL DE LOISIRS : DATES, RECRUTEMENT ET TARIFS DES CENTRES POUR LES VACANCES DE LA TOUSSAINT, DE FEVRIER ET DE PRINTEMPS

Sur proposition de M Pascal Leblanc, adjoint à l'accueil de loisirs, le conseil vote les dates des trois centres des « petites vacances », les 4 postes d'animateurs correspondant ainsi que la grille tarifaire.

REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le conseil vote le nouveau règlement du restaurant scolaire.

TERRAIN GAZON SYNTHETIQUE

Le conseil autorise le maire à déposer les dossier s de demande subvention auprès des différents financeurs.

DELEGATIONS AU MAIRE

Le conseil donne son accord au maire pour déposer le dossier de permis de construire des travaux d'accessibilité du groupe scolaire Fostier-Lacorre.

MAISONS FLEURIES

Sur proposition de Mme Loire, adjoint aux fêtes, le conseil vote neuf cent dix euros de bons d'achat, à répartir entre les 17 participants aux maisons fleuries.

DROITS DE PLACE DU MARCHE

Le conseil vote le droit de place à 3 euros pour un emplacement normal et à 5 euros pour un emplacement doté de l'électricité.

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Sur proposition de M Leblanc, le conseil vote son souhait de renouveler le Contrat Enfance Jeunesse qui comprendra les actions extra et péri-scolaires et mandate le maire pour signer avec la CAF le contrat 2016 – 2019.

TROTTOIRS RUE DELMOTTE

Le conseil donne mandat au maire pour signer les actes de cession au profit de la commune des parcelles concernées.

REGLEMENT DES NAP

Le conseil vote le règlement des Nouvelles Activités Péri- scolaires.

ABAISSMENT DE BORDURES

Suite à une récente délibération de l'agglomération, toute demande d'abaissement devra d'abord recevoir l'accord de la commune par délibération, laquelle se verra facturer par l'agglomération 50 % du coût des travaux, objet d'une seconde délibération.

Par ailleurs, le conseil décide de répercuter sur le particulier 50 % de la part à charge communale (soit 25 % du coût des travaux).

RADARS PEDAGOGIQUES

Le conseil donne mandat au maire pour solliciter auprès de l'agglomération deux radars pédagogiques, la commune s'engageant à prendre en charge 30 % du financement.

DEFENSE INCENDIE

Le conseil donne un avis favorable à la désaffiliation du Centre de gestion du Service départemental d'Incendie et de Secours.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales).

Pour pouvoir voter en 2017 pour les élections présidentielles (27 avril – 7 mai) et les élections législatives (11 et 18 juin), il faut donc s'inscrire avant le 31 décembre.

Qui peut être électeur ?

Il faut remplir les conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin ;
- être de nationalité française (les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes) ;
- jouir de ses droits civils et politiques.

Comment s'inscrire ?

Vous devez vous munir de votre pièce d'identité :

La pièce doit prouver la nationalité française (passeport ou carte nationale d'identité).

Elle doit être récente : valide ou expirée depuis moins d'1 an.

Si vous êtes devenu français récemment et que vous ne possédez pas encore de pièce d'identité française : pièce d'identité d'origine + une preuve de la nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité)

Et d'un justificatif de domicile :

Selon les situations, il convient de fournir l'une de ces pièces :

- S'il s'agit de votre domicile : un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- S'il s'agit du domicile de vos parents : attestation du parent (sur papier libre) certifiant que vous habitez chez lui + un justificatif de domicile du parent.
- S'il s'agit de votre résidence : justificatif de la résidence depuis plus de 6 mois dans la commune.
- Si vous êtes seulement contribuable : justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis plus de 5 ans.

Où s'inscrire ?

Soit à la mairie de son domicile ;

Soit à la mairie d'une commune dans laquelle on est assujéti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans ;

Soit à la mairie de sa résidence à condition d'y résider de manière effective et continue depuis au moins 6 mois ;

Soit à la mairie de la commune où l'on est assujéti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public.

ECHOS DE L'INTERCO



Tout le monde a glosé sur l'histoire du parking silo de Maubeuge dans lequel les voitures, si elles ont la chance de trouver l'accès, se comptent sans avoir besoin de calette.

Et voilà que l'agglomération décide d'en confier la gestion au Syndicat Mixte des Transports mais avec la clef la somme de 105 000 € HT par an.

Parce que ce parking subirait des actes de vandalisme, ce que personne n'avait bien entendu prévu !

On se demande à quoi servent les caméras de surveillance ?

Vu le nombre de voitures garées, cela fait cher du véhicule.

Bref, voilà encore une nouvelle dépense courante supplémentaire.

Mais c'est à cumuler ce genre de bagatelles que l'agglomération est devenu un cargo poussif et endetté.

L'Association des Nuits Secrètes a sollicité une subvention complémentaire de 100 000 euros pour faire face aux dépenses de sécurité imposées par l'Etat, voilà qui ne peut laisser indifférent.

L'organisateur a pourtant eu le temps de revoir la configuration de la manifestation.

L'organisation des « parcours secrets » a nécessité le déploiement d'un lourd dispositif de sécurité sur les communes concernées.

Pourquoi ne pas avoir réduit, voire supprimé ces parcours pour ne garder que les spectacles à Aulnoye ?

Savoir qu'il y a un canot de sauvetage qui s'appelle « l'agglomération » ne justifie pas de ne pas apprendre à nager quand on s'embarque dans pareil projet.



HISTOIRE LOCALE

DU COUVENT DE MARPENT A L'ABBAYE DE LA THURE

Nicolas II de Barbençon **établit en mars 1243** à Marpent quatre religieuses augustiniennes qu'il fait venir de l'Abbaye de Prémy, **près de Cambrai**.

Il leur accorde des terres dépendantes de sa maison de Jeumont, **et, comme revenus, la moitié de la dîme provenant des biens possédés à Villers-Sire-Nicole**.

Treize ans plus tard, en 1256, l'abbaye marpentoise, jugée petite et malsaine, fut transférée à Solre-sur-Sambre, où elle prend le nom d'abbaye de la Thure, du nom de la rivière sur les bords de laquelle elle est établie.

Ce siècle connaît en effet une floraison d'ordres religieux se réclamant de Saint-Augustin qui fut au Ve siècle l'évêque d'Hippone, nom antique de la ville algérienne d'Annaba. On compte trois abbayes augustines en Hainaut : Mons, Mesvin et Solre-sur-Sambre.

La richesse de cette dernière (qui compta jusqu'à une cinquantaine de religieuses) repose sur les droits perçus sur un nombre impressionnant de biens (bois, usines, moulins, pâturages...) répartis sur une dizaine de communes.

Tous les seigneurs de Barbençon y ont été enterrés.

L'abbaye ne résistera pas au souffle de la révolution française : provisoirement abandonnée en 1792, elle est fermée par la loi du 1^{er} septembre 1796 (15 fructidor de l'an IV), la communauté évacuée le 6 novembre 1796 (Loi du 16 brumaire de l'an V) et dispersée en Angleterre et en Allemagne tandis que tous ses biens sont vendus le 10 avril 1797.

Une grande partie de ses bâtiments sont démolis durant le XIX^e siècle.

Munis d'une carte IGN, nous avons retrouvé le site du couvent, au lieu-dit « le trou des fées », où ne subsistent hélas que quelques ruines, le mur d'enceinte et la grange, en contrebas de la ferme de l'abbaye, le long de la route qui mène à Bersillies-l'abbaye.

Encore tous nos remerciements à M et Mme Van Houtte, agriculteurs propriétaires de la ferme de l'Abbaye pour leur accueil et la plaquette « L'abbaye de la Thure » réalisée par les Amis de la Solre (disponible à la médiathèque).

Jean-Marie Allain et Bernard Hutin



Porche qui menait au couvent



Grange de l'Abbaye



AG foot



AG Archers



Brigade Vermeil



Club de scrabble



Commission des écoles



Emplacement véhicule électrique (agglo)

Les inscriptions des Restos du Cœur pour la Campagne hivernale 2016-2017 se dérouleront en Mairie (1^{er} Etage) de 8h45 à 11h30:

Le vendredi 04 Novembre
Le mardi 08 Novembre
Le jeudi 10 Novembre



Merci de vous munir :

- De votre livret de famille
- De votre carte nationale d'identité
- De vos bulletins de salaire (les 3 derniers)
- De l'attestation récente de la CAF
- De vos avis de paiement Pôle Emploi (les 3 derniers)
- De la (les) pension(s) alimentaire(s)
- De votre avis d'imposition 2016 (revenus 2015)
- Votre dernière quittance de loyer
- D'un certificat de scolarité pour les enfants à charge âgés de plus de 16 ans



COMITE DES ANCIENS DE MARPENT

Vous êtes cordialement invité (es) à participer au voyage annuel que nous organisons aux Charmilles à Avesnes les Aubert le:

Judi 24 Novembre 2016

Programme de la journée :

Festival d'accordéon avec : J-P LEPOIVRE, Rémy DAVOINE, Alexis LABARRIERE, et Liboro AMICO

Menu proposé : Kir de bienvenue, Jambon de montagne fumé aux pêches, Feuilleté de Saint Jacques et sa Julienne de Poireaux, Langue de bœuf sauce Champagne, Duo de Fromages, Tarte aux pommes, café.

1 bouteille de vin pour 4 personnes et eau en carafe à volonté.

* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

A savoir qu'une partie du prix du menu et un sorbet seront offerts par le comité ainsi que le transport.

Départ de Marpent à 11h00 Retour prévu vers 20h15 face à la Mairie

TARIF : 20€ pour les bénéficiaires Marpentois (es) à partir de 60 ans.

30€ pour les Marpentois âgés de moins de 60 ans et extérieurs.

pas de réservation, ni de remboursement

Inscriptions : le mercredi 02 Novembre 2016

Salle Simone Schwartz de 10h à 12h00.

Nous comptons sur votre présence.



Mme Bocquet : 03 27 39 57 97

Mr Collet : 03 27 67 14 39

FPNM



LES D'JOUEUX D'CARTES MARPENTOIS

organisent leur

CONCOURS DE BELOTE

Samedi 5 Novembre 2016
à la salle des Fêtes de Marpent

Inscriptions à partir de 15 heures

- 1er Prix: 200€
- 2ème Prix: 160€
- 3ème Prix: 120€
- 4ème Prix: 80€
- 5ème Prix: 40€

Valeur des lots au nombre d'inscriptions.

Début du concours à **16 heures**

Mise: 6€ par joueur

Buvette, Sandwichs,
Soupe à l'oignon

Renseignements au **06 21 17 21 48**

Merci de votre présence

FPNM



MARPENT

Le Comité des Anciens
organise un

THÉ DANSANT

à la Salle des Fêtes le

13 Novembre 2016
de 15h à 20h

Ouverture des portes 14h00

Pâtisseries et
viennoiseries.
Buvette*

ENTRÉE 4€

*L'abus d'alcool nuit gravement à la santé.



Animé par
Jean-Paul et Vincent

Renseignements au 03 27 67 14 39 (M. Collet)
ou le 03 27 39 57 97 (Mme Bocquet)



FPNM

MARPENT

SALLE DES FÊTES

3 & 4 DECEMBRE 2016

samedi : 10h à 20h
dimanche : 10h à 18h

MARCHE DE NOEL

Nombreux exposants



ENTREE GRATUITE

Buvette* et petite restauration
*L'abus d'alcool nuit gravement à la santé.

Dimanche midi : "tartiflette" sur réservation.

Organisation:
Les Amis du
moulin.

FPNM

MARPENT

L'Association "la Joie de la Famille" de
Marpent organise à la Salle des Fêtes une

BOURSE AUX JOUETS, VETEMENTS ET ARTICLES DE PUERICULTURE

Propres et non démodés
(1 paire de chaussure par liste de 10 articles).

Les articles devront être étiquetés sans prix.

MARDI 6 DECEMBRE 2016	→	DEPOT DES ARTICLES 8h30 - 12h00 / 13h30 - 16h30
MERCREDI 7 DECEMBRE 2016	→	VENTE 8h30 - 11h30 / 13h30 - 16h30
JEUDI 8 DECEMBRE 2016	→	REPRISE DES INVENDUS Et règlements des comptes 8h45 - 9h45

DROIT DE DEPOT → 2€ par liste de 10 articles
→ 3 listes par déposant

NOUS OEUVRONS DANS UN BUT SOCIAL

Nous déclinons notre responsabilité en cas de perte ou de vol

YENEZ

NOMBREUX...

Tout article non réclamé sera transmis à une association caritative.

F.P.N.M.



Concours des Maisons Illuminées 2016

Organisé par la Municipalité de Marpent

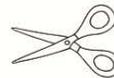
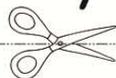
*Inscription jusqu'au 12 Décembre dernier délai,
Coupon à déposer dans l'urne disponible en mairie.*

Règlement:

*Il y aura pour chaque catégorie
un premier prix "d'élite",
un second prix "Excellence",*



*Les autres concurrents se verront attribuer
un prix "Encouragement"*



Catégories:

- Fenêtres,
- Fenêtres et façade,
- Fenêtres et façade + cour,
- Commerce.



Nom Prénom

Adresse

Date / / 2016 Signature